

Message 2024-DIME-64

1er juillet 2024

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 56'000'000 francs pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez, à la Route André Piller 52.

Aujourd'hui, une partie importante de ces collections est stockée dans de nombreux dépôts dans tout le canton et hors-canton. L'accroissement des collections patrimoniales (environ 40 % sur 25 ans) amplifie d'année en année les difficultés d'exploitation et les coûts. Le projet permet de résoudre pour une durée de 25 ans (40 ans pour la BCU) la question du stockage des biens patrimoniaux et universitaires fribourgeois de douze institutions culturelles du canton, dont huit faisant partie de l'Etat de Fribourg. Par rapport à la solution actuelle de surfaces louées, le projet SIC permettra d'absorber l'évolution des besoins croissants en matière de stockage tout en maîtrisant les charges pour l'Etat.

Ce décret inclus le décret « collections patrimoniales et universitaires de l'Etat » (2023-DFAC-2) pour lequel une commission ad hoc avait été nommée de manière anticipée.

Table des matières

Présentation du bâtiment

Glossaire 3 Enjeux et évolution du projet 4 4 1.1 Enjeux principaux du projet 1.2 **Evolution du projet** 5 1.3 5 Comparatif des projets Schmitten, Domdidier et Givisiez Besoins des institutions culturelles et coûts du stockage patrimonial 6 2.1 Présentation des collections des institutions 6 2.1.1 Institutions culturelles, patrimoniales et universitaires de l'Etat 6 2.1.2 Institutions et services étatiques participants 6 2.1.3 Institutions non-étatiques participantes 8 2.1.4 Situation actuelle du stockage patrimonial avec ses coûts de fonctionnement 9 2.2 Analyse des besoins actuels et futurs 10 2.3 Plus-values de la mutualisation 11

12

3.1	Implantation du bâtiment et concept architectural	12
3.2	Zones fonctionnelles du SIC	13
3.3	Abri PBC et plan de sauvetage patrimonial	14
3.4	Fondations et structure porteuse	14
3.5	Enveloppe, concept énergétique et extensions potentielles du bâtiment	14
4	Développement durable	15
4.1	Boussole21	15
4.2	Standard SNBS	16
5	Coûts du projet	16
5.1	Coûts de construction SIC	16
5.2	Coûts de préparation et d'acheminement des collections	17
6	Financement du SIC	18
7	Coûts et recettes d'exploitation et analyse économique du projet	19
7.1	Frais d'exploitation du bâtiment	19
7.2	Recettes de fonctionnement du bâtiment	20
7.3	Analyse économique du projet	20
8	Calendrier	21
9	Référendum financier	21
10	Conclusion	21

Glossaire

AEF Archives de l'Etat de Fribourg

AMCF Association des Musées du Canton de Fribourg

AVF Archives de la ville de Fribourg

BCU Bibliothèque cantonale et universitaire

CDG Château de Gruyères

CE Conseil d'Etat

ECPF Etablissement cantonal de promotion foncière

GC Grand Conseil

IPM Integrated Pest Management (lutte intégrée contre les ravageurs)

LEHE Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles

LPPCi Loi sur la protection de la population et sur la protection civile

MAHF Musée d'art et d'histoire de Fribourg

MCH Musée de Charmey

MGB Musée gruérien de Bulle

MHNF Musée d'histoire naturelle de Fribourg

MRVa Musée romain de Vallon

MSM Musée suisse de la marionnette à Fribourg

OPCi Ordonnance sur la protection civile

OPIC Ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des

projets immobiliers de l'Etat

PBC Protection des biens culturels

PC Protection civile destinée aux personnes

SAEF Service archéologique de l'Etat de Fribourg

SBat Service des bâtiments

SBC Service des biens culturels

SIC Stockage Interinstitutionnel Cantonal

SITel Service de l'informatique et des télécommunications

VMR Vitromusée de Romont

1 Enjeux et évolution du projet

1.1 Enjeux principaux du projet

Les Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) y compris les bibliothèques sises à l'Université, le Château de Gruyères (CDG), le Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF), le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF), le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) y compris le Musée romain de Vallon (MRVa), le Service des biens culturels (SBC) ainsi que le VitroMusée de Romont (VMR) sont des institutions culturelles de l'Etat de Fribourg qui ont pour mission légale de sauvegarder le patrimoine du canton, qu'elles valorisent dans des expositions publiques ou, pour sa grande majorité, qu'elles entreposent dans de multiples dépôts disséminés dans tout le canton et même à l'extérieur pour le SAEF. Pour plus de la moitié, les surfaces de stockage se situent hors des sièges principaux et sur de nombreux sites, parfois temporaires ou loués, souvent inadéquats. Ces lieux de stockage provisoires offrent des conditions peu acceptables, qui mettent en danger des collections d'une grande valeur, notamment pour la sécurité anti-vol qui n'est pas assurée. Actuellement, les collections patrimoniales et universitaires de l'Etat génèrent des frais de location externes d'environ 1 160 000 francs par an (soit env. 8240 m² de surfaces utiles), notamment pour la BCU à Romont et à Fribourg, ainsi que pour de nombreux locaux d'autres institutions.

La construction du SIC permettra de stocker et de centraliser ces collections en économisant les frais de location. Le SIC a été conçu pour rationaliser diverses constructions, comme celles de la BCU et du MHNF, dont les projets ont été délestés de la majeure partie de leurs espaces de stockage, et pour éviter de nouvelles constructions, en particulier pour les AEF dont les besoins sont urgents. Le SIC libère les sièges centraux des services et institutions, souvent surchargés, qui pourront mieux assurer leurs prestations destinées au public. Il permet à l'Etat de récupérer des locaux et d'économiser des charges de location importantes, de 1 160 000 francs par an avant la mise en service de la nouvelle BCU. Le SIC répond à une nécessité reconnue depuis une décennie par le Conseil d'Etat (CE) et par le Grand Conseil (GC). Ce projet est intégré au présent Programme gouvernemental 2022-2026 du Conseil d'Etat et s'inscrit dans la politique et le programme d'investissements de l'Etat. Il permet à l'Etat de prendre sa responsabilité, en se mettant en conformité avec les lois fédérales sur la PBC. Le SIC permettra d'améliorer les processus et d'échanger des expériences et compétences, de l'arrivage à la décontamination des collections, de la sauvegarde à la numérisation et de la recherche aux restaurations.

A son ouverture en 2028, le SIC assurera le stockage et la sauvegarde de 6 millions d'objets¹ d'une valeur estimée à 420 millions de francs. Des chiffres qui augmenteront année après année pour atteindre une capacité finale de 8 millions d'objets pour une valeur estimée à 560 millions de francs. Doté d'un sous-sol construit sous forme d'abri PBC, il permettra aussi de mettre sous protection, en cas de crise, 500 000 objets précieux conservés dans d'autres lieux, comme les trésors de la Cathédrale de Fribourg ; ainsi la valeur des collections augmentera de 100 millions, pour atteindre 660 millions² de francs. Avec l'extension potentielle de 6200 m² à futur, la capacité de stockage sera augmentée à 10 millions d'objets pour une valeur estimée à 710 millions de francs ou à 810 millions en temps de crise. A noter que la numérisation en cours des collections ne remplace pas la conservation physique des objets, car elle vise notamment à les rendre plus accessibles et à préserver la manipulation des originaux.

4

¹ Les 6 millions d'objets comprennent 2 millions de livres, 1,5 millions de documents d'archives, d'objets muséographiques et archéologiques ainsi que 2,5 millions de négatifs photos/films. La capacité totale de 8 millions d'objets représente un investissement de 6 fr.50 par objet pour une sauvegarde à très long terme.

² Ces valeurs patrimoniales correspondent aux valeurs de restauration ou de remplacement et sont déterminées par les responsables de chaque institution ou service chargé de la sauvegarde du patrimoine sur la base de normes professionnelles. Ces montants correspondent également aux valeurs assurées.

1.2 Evolution du projet

Le 6 février 2018, le GC acceptait le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la BCU de Fribourg (Message 2017-DICS-46). Ce projet, approuvé en 2018 à 81 % en votation populaire permet la rénovation et l'extension du siège central de l'institution sise en ville de Fribourg. Le projet prévoyait un autre bâtiment, indispensable et délocalisé pour le stockage des livres de la BCU et pour les autres institutions de l'Etat. Depuis l'automne 2020, le chantier de la BCU est en cours et s'achèvera fin 2025, avec une ouverture au public prévue en été 2026. Dans la même logique, le projet de relocalisation du MHNF accepté par le GC, puis par le peuple en 2023 à 72 %, prévoit le stockage d'une grande partie des collections dans le futur SIC. Le chantier a débuté en automne 2023 et l'ouverture du nouveau musée est prévue à l'horizon 2028.

Après une étude générale de cinq variantes puis une étude de faisabilité ciblée, le CE proposait au GC, qui l'a accepté le 7 septembre 2016 (Message 2015-DICS-67), d'acheter pour un montant de 20,2 millions de francs, le bâtiment Schumacher SA à Schmitten afin de le transformer en SIC pour un montant de 10,9 millions de francs pour la première étape et pour un total de 31,1 millions de francs, sans compter la deuxième étape évaluée alors à environ 20 millions de francs. En raison de difficultés techniques imprévues et des surcoûts engendrés, le CE renonçait le 19 juin 2017 à utiliser le crédit octroyé et abandonnait le projet³.

De nouvelles variantes de construction et/ou de réaffectation de bâtiments existants ont été analysées, et le CE a choisi celle d'acheter un terrain disponible à Domdidier et d'y construire un bâtiment. Cependant, alors que le message 2017-DICS-68 était déjà transmis au GC le 3 juillet 2018, l'entreprise voisine Wago SA a souhaité acquérir la parcelle visée pour agrandir son centre de production, avec plusieurs centaines d'emplois à la clé. Pour cette raison, le CE a décidé le 2 octobre 2018 de renoncer à l'acquisition du terrain et a retiré le décret y relatif.

Diverses localisations possibles dans le canton ont alors été analysées et le CE décidait, en septembre 2019, de construire le bâtiment du SIC à Givisiez, à la Route André Piller 52, sur un terrain de 6016 m², propriété de l'Etat, terrain situé à côté du bâtiment du SITel, localisé à la Route André Piller 50. Le 22 septembre 2020, le CE a pris acte des résultats de l'appel d'offres en Entreprise Totale et de l'analyse du comité d'évaluation. Un recours a été déposé par une entreprise participante. L'adjudication formelle a été publiée en février 2022 et a fait l'objet d'un recours par la même entreprise, qui a été levé par jugement du Tribunal cantonal du 19 août 2022. Les activités de projet ont enfin pu reprendre le 5 octobre 2022, avec la confirmation des besoins des institutions et l'allocation des surfaces, l'élaboration des plans et la mise au point du budget. La mise à l'enquête préalable a été suivie de quelques mesures correctives. Le projet a été ensuite mis à l'enquête. Les conditions émises dans le cadre de cette procédure ont été intégrées au projet.

1.3 Comparatif des projets Schmitten, Domdidier et Givisiez

Le projet Schmitten se présentait sous la forme d'un achat immobilier, de rénovations et de transformations par étapes. Il prévoyait d'accueillir les collections de la BCU avant le début des travaux de la nouvelle BCU. Il ne comprenait qu'une rénovation partielle du 1^{er} sous-sol et un programme prévu uniquement pour la BCU (besoins de place de stockage complètement couverts), les AEF (besoins de place de stockage partiellement couverts) et le MHNF (besoins de place de stockage partiellement couverts) dans une première étape.

La deuxième étape (occupation du rez-de-chaussée pour les autres institutions) n'était pas encore chiffrée. L'abandon du projet est lié à des difficultés techniques imprévues, qui auraient engendré un surcoût de 4 à 5 millions de francs pour cette seule première étape. Le projet complet aurait finalement eu un coût hors subventions estimé à 50 000 000 francs⁴ mais pour une surface bien moindre à 1'horizon 2040, à savoir 17 700 m².

³ Voir réponse aux questions 2017-CE-152 et 2017-CE-218.

⁴ Selon le message 2015-DICS-67 : 31 100 000 francs pour l'achat du bâtiment et du terrain, transformation de la première étape au sous-sol, complétée par une deuxième étape de transformation de l'étage estimée à 18 900 000 francs ; les subventions étaient estimées à 3 000 000 de francs.

Le projet Domdidier de 2017, incluant aussi une acquisition foncière, a été présenté par le message 2017-DICS-68⁵ pour un montant total de 36 632 800 francs avant déduction de 5 000 000 francs de subventions fédérales pour la partie BCU avec une surface utile à l'horizon 2044 de 21 400 m² (message 2017-DICS-68, chapitres 2.1 et 3.1). Ce montant incluait aussi l'achat du terrain pour 2 680 740 francs.

Le projet Givisiez présenté dans ce message pour un montant total de construction d'un immeuble de 62 800 000 francs qui valorise un terrain propriété de l'Etat de Fribourg. Ce terrain est en effet déjà en propriété de l'Etat et accueille le SITel. A la différence des projets précédents, il intègre en plus un abri PBC, une toiture avec des panneaux photovoltaïques et des places de parc pour le SITel. En complément de l'accroissement annuel des collections, le décalage de l'horizon de planification (2053, respectivement 2068 pour la BCU) induit un besoin d'environ 11 % de surfaces supplémentaires, soit 23 800m². Il faut noter que depuis 2017, le programme s'est étoffé avec la participation de nouvelles institutions faisant face au problème de locaux adéquat, en surfaces pérennes et de qualité suffisante.

Un comparatif des coûts entre les projets Schmitten, Domdidier et Givisiez est présenté dans l'annexe.

2 Besoins des institutions culturelles et coûts du stockage patrimonial

2.1 Présentation des collections des institutions

2.1.1 Institutions culturelles, patrimoniales et universitaires de l'Etat

Les institutions culturelles fribourgeoises ont pour mission légale de sauvegarder le patrimoine du canton. L'évaluation des besoins en espace de stockage pour les biens patrimoniaux a englobé huit services et institutions culturelles de l'Etat : les AEF, la BCU (y compris les bibliothèques sises à l'Université), le MAHF, le MHNF, le SAEF (y compris le MRVa), le SBC ainsi que deux autres institutions proches de l'Etat, à savoir le CDG et le VMR. Quatre institutions non-étatiques ont également été prises en comptes pour définir les besoins ; il s'agit des AVF, du MCH, du MGB et du MSM. Une très grande partie des collections patrimoniales de ces institutions sont classées à l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale établi par la Section Protection des biens culturels de la Confédération (ci-dessous Inventaire suisse PBC).

En cas de crise, un espace est réservé pour les collections les plus précieuses dans l'abri PBC du SIC pour les protéger (voir chap. 3.3).

2.1.2 Institutions et services étatiques participants

Archives de l'Etat de Fribourg

Les archives sont une pièce essentielle du patrimoine fribourgeois dont l'origine remonte à la fondation de Fribourg en 1157. Elles se sont enrichies des apports de la cité-Etat et des terres acquises par cette dernière puis de celles des autorités cantonales. Elles conservent aussi d'importants fonds privés d'intérêt national et régional. Elles sont inscrites en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC.

Actuellement, 18 000 mètres linéaires de documents sont conservés au siège de l'institution et dans des dépôts, avec un accroissement annuel moyen de 400 mètres linéaires, par les versements des organes publics, services et établissements de l'Etat. Ces fonds sont conservés sur six sites différents dont l'Arsenal et le dépôt Nordmann à la route des Arsenaux 19. Certains dépôts ne répondent pas aux normes de conservation et de sécurité.

⁵ Le dossier Domdidier prévoyait 10 institutions pour une surface brute de plancher de 23 826 m² et 21 000 m² de surface utile. Le site de Givisiez prévoit respectivement 29 510 m² et 23 806 m² (avec surfaces de dégagements et d'installations mais parking déduit). La suite du message mentionne des surfaces nettes utiles pour les institutions.

La transformation de l'Arsenal et la démolition du dépôt Nordmann à Fribourg impliquent une solution temporaire de stockage avant le transfert au SIC. Toutes les archives seront stockées au SIC sauf les plus précieuses – telles que les fonds du Moyen âge et de l'Ancien Régime – sauf les archives d'origine privée et les plus sollicités par le public – qui resteront au siège des Arsenaux 17.

Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)

La collection de la BCU est composée majoritairement de documents universitaires ainsi que de documents à disposition du public soit environ 2 millions de livres et autres supports d'information (CD, DVD, enregistrements sonores, etc.). Elle possède également de nombreux documents patrimoniaux (manuscrits, incunables, imprimés anciens d'avant 1851, archives, cartes géographiques, plans, affiches, moyens audiovisuels, etc.), soit 250 000 documents auxquels il faut ajouter plus de 2,3 millions de photographies et de cartes postales. Cette collection patrimoniale est inscrite par la Confédération en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC.

Actuellement et durant le chantier de la nouvelle BCU, la collection est stockée provisoirement à Romont sur le site de La Maillarde et à la BCU-Beauregard, pour les fonds précieux et pour une partie des fonds patrimoniaux. La croissance annuelle de la collection est en moyenne de 1000 mètres linéaires, malgré les opérations de sélection permettant de réduire très partiellement le stockage.

Le SIC stockera essentiellement les collections universitaires ainsi que les documents pour le public cantonal et certains fonds patrimoniaux nécessitant un climat de conservation spécifique (négatifs de photographies, de films, etc.). Le futur bâtiment central de la BCU stockera les fonds patrimoniaux et précieux ainsi que les livres en libre accès pour les usagers.

Musée d'art et d'histoire de Fribourg

La collection d'art et d'histoire est composée d'œuvres et d'objets cantonaux, avec plusieurs ensembles d'importance internationale. Elle est inscrite en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC et couvre environ 1000 ans, avec en particulier une collection médiévale exceptionnelle, des témoignages significatifs de l'époque baroque jusqu'au XIX^e siècle ou encore les œuvres de Marcello ou de Jean Tinguely et de son entourage.

Actuellement, outre les œuvres exposées, la collection est stockée au sous-sol du bâtiment de la route des Daillettes 6, en propriété de l'Etat, dans de bonnes conditions car ce local a été adapté aux exigences de la conservation à long terme. D'autres éléments sont stockés dans des dépôts décentralisés et seront transférés au SIC. La collection du musée augmente en volume chaque année, en raison des dons et acquisitions, selon un choix sélectif reposant sur un concept de collection.

Musée d'histoire naturelle de Fribourg

Les collections du MHNF, qui archivent la géodiversité et la biodiversité, comprennent plus de 260 000 spécimens zoologiques, des sciences de la Terre, de botanique et de mycologie. Elles sont inscrites en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC et leur volume croît, selon des critères définis, au fur et à mesure des projets scientifiques, des acquisitions et des donations.

Actuellement, les collections scientifiques sont stockées pour un tiers au musée actuel et pour deux tiers dans un dépôt décentralisé à la Poya. En effet, le stockage aux Arsenaux 18 n'offrait pas les conditions climatiques de conservation durable et devait être libéré pour faire place au chantier du nouveau MHNF qui a débuté en octobre 2023.

La grande majorité des collections seront déplacées au SIC dans trois types de climats, dont une partie dans l'abri PBC. Les collections de spécimens conservées en milieu liquide et les archives documentant les collections seront entreposées dans le nouveau musée.

Service archéologique de l'Etat de Fribourg, y compris le Musée romain de Vallon

La collection archéologique comprend l'ensemble des biens culturels mobiliers archéologiques, des vestiges matériels et documentaires représentatifs de près de 13 000 ans d'occupation humaine du territoire cantonal. Son volume croît au fur et à mesure des sauvegardes archéologiques induites par l'aménagement du territoire et la construction, en

fonction de critères scientifiques, techniques et des ressources disponibles. Elle est inscrite en valeur A (importance nationale) à Inventaire PBC.

Actuellement, la collection est stockée dans divers dépôts nécessitant des conditions atmosphériques adaptées aux diverses matérialités. Les éléments ne nécessitant pas un monitoring fréquent seront stockés au SIC en grande partie dans l'abri PBC alors que les éléments les plus sensibles et fragiles resteront au siège du SAEF, tout comme la documentation archéologique.

Service des biens culturels

La collection du SBC provient des nombreux chantiers menés depuis plusieurs décennies. Une partie est constituée d'éléments témoins qui auraient sinon disparus lors de transformations (lambris intérieurs, planches peintes, grilles en fer forgé, moulages ou éléments sculptés, etc.) ou constituée pour un futur réemploi (tommettes, catelles de poêle, tuiles, etc.). Certains éléments (tableaux, sculptures, retables) sont également stockés, d'entente avec les paroisses ou les monastères, car ils ne trouvaient plus place dans les réaménagements d'églises ou de chapelles.

La collection, actuellement dispersée en plusieurs dépôts fermés, couverts ou en plein air, et qui n'est pour l'heure pas évaluée d'importance nationale par la Confédération, pourra être stockée dans les étages du futur SIC et dans un local attribué au SBC dans l'abri PBC. Dans ce dernier, le stockage du *Panorama de la bataille de Morat* est prévu.

Château de Gruyères

La collection du CDG comprend plus de 1000 pièces, dont du mobilier ancien, des œuvres d'art et objets historiques. Elle est inscrite par la Confédération en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC. Les objets sont conservés dans les combles du château inadaptées pour la conservation, dont le déménagement est prévu dans un local loué à Broc, ainsi qu'à la Poya. Ces objets patrimoniaux seront déplacés au SIC.

Vitromusée de Romont

La collection du VMR réunit 14 150 objets couvrant toutes les facettes des arts du verre de l'Antiquité à nos jours. Elle est inscrite par la Confédération en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC. Elle se compose de cinq sections : vitraux, peinture sous verre, verres, œuvres graphiques, outils et matériaux. Actuellement, la collection est stockée dans divers dépôts à Romont qui ne répondent que partiellement aux exigences de sauvegarde et sera en grande partie déplacée dans l'abri PBC du SIC.

2.1.3 Institutions non-étatiques participantes

A la suite d'un appel et en collaboration avec l'AMCF, quatre autres institutions non-étatiques ont manifesté leur intérêt, répondu aux exigences⁶ puis confirmé leur volonté de stocker une partie de leurs collections au SIC, moyennant une location annuelle à prix de revient. Il s'agit des AVF, du MCH, du MGB et du MSM qui loueront des surfaces au SIC et y mettront une partie de leurs collections. Leur besoin total correspond à 3 % des surfaces de stockage.

Les AVF sont composées de fonds administratifs depuis la fin du XVIIIe siècle (séparation ville-canton) à nos jours, avec essentiellement des documents produits ou reçus par les autorités politiques ainsi que par l'administration communale. La collection, inscrite en valeur B (importance régionale) à l'Inventaire PBC, comprend aussi des fonds privés et une importante bibliothèque (12 000 titres) sur l'histoire locale et régionale. On trouve notamment de rares incunables (fin du XVe siècle). Les AVF sont aussi en charge des collections patrimoniales de la ville. A travers sa Bourgeoisie, elle détient une précieuse collection d'œuvres d'art, de mobilier ainsi que des objets de dévotion. Actuellement, la collection est stockée au siège central des AVF et dans un dépôt en ville de Fribourg. Le SIC sera essentiel pour la conservation des archives et des œuvres patrimoniales les plus précieuses de la ville de Fribourg tandis que les sources audio-visuelles pourront être stockées dans des conditions atmosphériques spécifiques.

⁶ Les conditions de participation comprenaient notamment les principes suivants : disposer d'une collection d'importance nationale, cantonale ou régionale ; assurer une gestion professionnelle des collections ; cohabiter avec les autres instructions, toutes soumises à des règles fixes et uniformes ; décontaminer les collections avant le déménagement au SIC ; mutualiser les locaux autres que stockage et les équipements ; participer à un centre de compétence et de collaboration généré par le SIC.

La collection du MCH se compose d'œuvres et d'objets à valeur artistique, documentaire et patrimoniale en lien avec les traditions fribourgeoises, en particulier avec la Gruyère et la Vallée de la Jogne (arts graphiques, art papier, céramique, bois). Actuellement, la collection est conservée dans un abri PC de la commune, qui ne permet pas de conserver les objets dans des conditions adéquates, contrairement au SIC.

Avec 45 000 pièces, la collection du MGB est constituée d'objets, d'œuvres et de documents d'intérêt historique et culturel en relation notamment avec la ville de Bulle et la Gruyère. Elle comprend un mobilier régional du XVIII-XIX^e et des objets représentatifs de la production artisanale en lien avec l'économie alpestre, la production industrielle ayant marqué l'histoire régionale, l'histoire religieuse, ainsi que des fonds photographiques (plus d'un million de négatifs et tirages). Elle est classée en valeur A (importance nationale) à l'Inventaire PBC. Le déménagement d'une partie de ses collections au SIC permettra un gain d'espace dans ses réserves, en particulier le mobilier le plus précieux et ancien qui sera stocké dans l'abri PBC, ainsi que d'autres objets nécessitant des climats spéciaux.

Le MSM conserve et valorise l'art de la marionnette (marionnettes, accessoires et castelets). Sa collection de 5000 pièces est pour moitié d'origine suisse, l'autre provenant d'une quinzaine de pays avec de riches ensembles. Le MSM contribue au niveau national à préserver et valoriser une activité théâtrale populaire de haute qualité. Les démarches sont en cours pour inscrire la collection à l'Inventaire PBC lors de sa prochaine révision. Actuellement, la collection est entreposée dans des abris PC et intégrera dans son entier le SIC.

2.1.4 Situation actuelle du stockage patrimonial avec ses coûts de fonctionnement

Avec l'abandon des deux projets antérieurs du SIC, des solutions provisoires - impliquant obligatoirement des déménagements et des locaux de stockage temporaire - ont dû être trouvées ou devront être trouvées avant leur acheminement définitif vers le SIC ou vers les sièges centraux des différentes institutions. De même, pour la construction du futur MHNF, il a fallu vider le dépôt des Arsenaux 18 et déménager les collections du MHNF, du SAEF, du SBC et pour les autres objets entreposés de nombreuses institutions dans un lieu de stockage provisoire. La salle de gymnastique de l'ancienne caserne de la Poya a été aménagée et utilisée pour cet entreposage provisoire. Plusieurs autres institutions ont adressé leurs besoins urgents, en particulier les AEF qui doivent aussi trouver des locaux transitoires à la suite du projet de suppression d'un local loué à une entreprise privée, ce avant le déménagement de leurs collections au SIC. Le financement de cette solution temporaire fait également partie du présent message.

Ainsi, les charges actuelles annuelles de fonctionnement du stockage patrimonial sont conséquentes et comprennent les locations nécessaires aux évolutions connues et quantifiées jusqu'au 31 mars 2024. Les montants ci-dessous font référence aux surfaces nécessaires en 2026, année la plus défavorable :

Charges relatives aux locations externes		1 160 000
Frais de	Coordination des projets de conservations	175 000
fonctionnements	Préparation et gestion des collections	130 000
relatifs à la gestion des collections	Divers et imprévus	60 000
Total annuel des charges permanentes en attente d'un SIC		1 525 000

A ces montants, il convient d'ajouter les frais des déménagements uniques dans des locaux temporaires, en attendant la construction du SIC, déjà programmés concernant :

	Fr.
La nouvelle BCU actuellement en construction	784 000
Le nouveau MHNF actuellement en construction	71 000
Les déménagements transitoires ou urgents	390 000
Total des frais de déménagements uniques programmés : 1 245 000 francs	1 245 000

Cette charge financière importante est portée aux budgets annuels (2024-2028) des institutions et du Service des bâtiments (selon les typologies de coûts) dans la limite des disponibilités budgétaires, ce jusqu'à la mise en service du SIC prévue en 2028. Sans construction du SIC, la part de location externe augmentera encore du fait que les locaux propriétés de l'Etat ne peuvent plus faire face aux accroissements des collections.

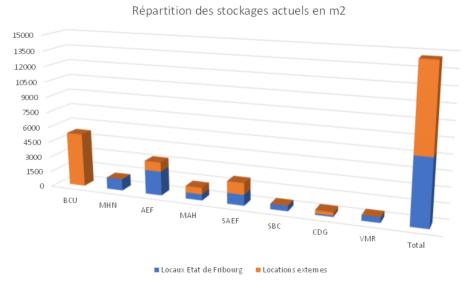
Au total, l'estimation minimale de la charge sur la période 2024-2028 se monte à 6 500 000 francs, qui se décompose de la manière suivante :

- > 870 000 francs déjà porté au budget 2024, concernant principalement des locations relatives aux stocks de la BCU:
- > 5 630 000 francs à porter aux budgets 2025-2028 (10 % environ de ce montant est à compenser dans les comptes 2024 en raison de déménagements déjà indispensables).

Ces montants nécessaires dans tous les cas et indépendamment de la construction du SIC ne sont pas intégrés au crédit d'engagement demandé. Enfin, il convient de noter que la BCU occupe 3000 m² d'un des bâtiments à Romont (la Maillarde), propriété de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) qui ne peut pas être loué à une entreprise privée car en attente du SIC.

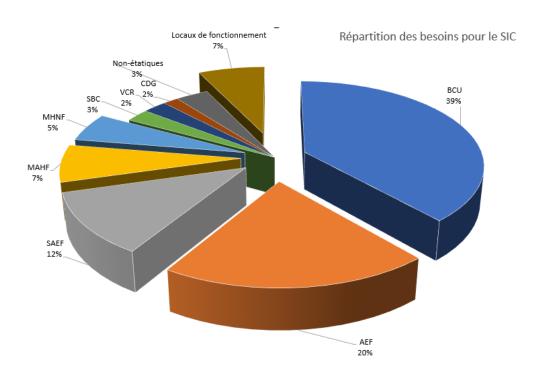
2.2 Analyse des besoins actuels et futurs

L'Etat fait face aujourd'hui à un grand nombre de situations problématiques de conservation patrimoniale (voir tableau ci-dessous) qui nécessitent le recours à un grand nombre de lieux et de nombreuses sources externes d'aide à l'entretien et au stockage de biens culturels fort variés. Au total les collections sont réparties sur 29 sites, dont 10 loués en externe. Avec l'accroissement constante des collections, cette situation devient ingérable et entraine de nouvelles locations ou affectations de locaux.

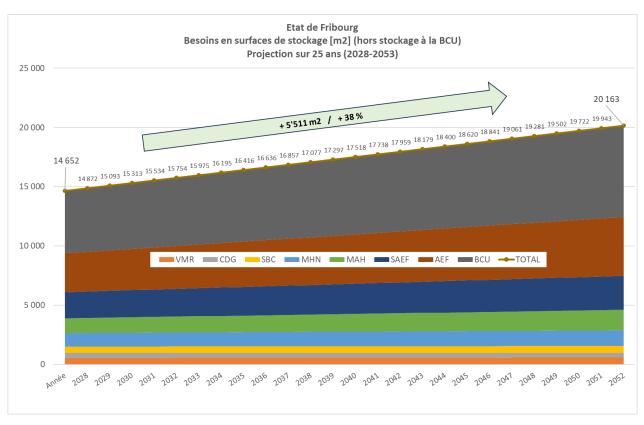


Répartition actuelle des locaux par institutions étatiques, soit au total 14 650 m² dont 8240 m² en locations externes et soumises à évolution.

Pour la construction du SIC, l'étude systématique et méthodique des besoins a englobé huit services et institutions culturels de l'Etat (liste : voir le chapitre 1.1) ; elle a été réalisée par la société spécialisée Prevart GmbH à Winterthur sur la base de standards européens et a livré des résultats quantifiés et rationalisés, portant aussi sur la typologie des locaux, les fonctionnalités, les conditions de stockage, le calcul précis des réserves ainsi que sur le mobilier et les équipements nécessaires. Le besoin en stockage s'élève à un total de 22 157 m² (calculé en stockage dense avec étagères mobiles) à l'horizon 2053 pour les institutions (avec 25 ans de réserve de place) et à l'horizon 2068 pour la BCU (avec 40 ans de réserve). Outre le stockage, 1650 m² sont prévus pour les locaux de fonctionnement du SIC, soit des bureaux et ateliers, ainsi que des espaces d'arrivage, d'expédition et d'exploitation. Au total, la surface utile du SIC s'élève ainsi à 23 806 m².



Répartition actuelle des surfaces par institutions.



Légende: Evolution des besoins en surfaces selon les progressions des collections planifiées (25 ans, sauf BCU 40 ans)

2.3 Plus-values de la mutualisation

Au niveau fonctionnel, le lieu de stockage peut être situé hors des sièges des institutions et services concernés, mais doit permettre un accès aisé aux professionnels. Pour des raisons de sécurité, l'accès public n'y est autorisé que ponctuellement avec accompagnement. Bien que les normes de conditionnement, de climatisation, de sécurité et de

logistique varient selon le type de biens culturels, le stockage peut être géré en commun. Avec ce lieu unique, il est ainsi possible de mutualiser des prestations telles que la zone d'arrivage et d'expédition, la zone Integrated Pest Management (IPM : lutte intégrée contre les ravageurs) avec des locaux de quarantaine et de traitement, les zones d'exploitation ainsi que la logistique (locaux techniques, sécurité, transports, etc.). Un gain considérable en matière de gestion, de sécurité et surtout de qualité de sauvegarde du patrimoine est attendu. L'organisation, l'aménagement et les conditions de mutualisation du SIC ont été formulés.

3 Présentation du bâtiment

3.1 Implantation du bâtiment et concept architectural



Le futur SIC sera implanté sur les 2 parcelles d'une superficie de 12 236 m² en zone d'activité de Givisiez, à la Route André Piller 52, par réunification avec la parcelle occupée par le SITel et celle adjacente non affectée, aussi propriété de l'Etat.

Le bâtiment a une surface brute de plancher totale de 38 500 m², y compris un parking. Le site du SIC occupera les places extérieures Le SITel disposera du parking avec les 63 places. Les 23 806 m² nets se décomposent en 22 116 m² de surface utile de plancher dédiés aux espaces de stockage et de fonctionnement

logistique, ainsi que 1690 m² consacrés aux bureaux et ateliers communs.

Le concept technique et architectural de l'entreprise lauréate du concours Bat-Mann Constructeur intégral SA intègre tous les besoins des institutions dans un bâtiment de 83 mètres par 58 mètres d'empreinte au sol et comprenant 6 niveaux. Le sous-sol comporte un abri PBC respectant des normes fédérales de résistance et de durabilité spécifique⁷. Le rez-de-chaussée abrite les locaux d'accueil, de livraison, de quarantaine et de décontamination, tous dimensionnés pour la phase d'exploitation. Les étages 2, 3 et 4 comprennent chacun un petit espace de bureaux et d'ateliers.

Les locaux comprennent un rez-de-chaussée d'une hauteur de 3,20 mètres comportant un local d'une double hauteur de 5,40 mètres pour les grands objets et les étages 1 à 4 d'une hauteur de 3,20 mètres. La toiture abrite les locaux destinés aux installations techniques pour la production de chaleur et de froid, le système de ventilation, la salle de réunion et la cafétéria. Chaque étage est accessible par deux colonnes d'ascenseurs, de monte-charges et d'escaliers. A chaque étage, les locaux de stockage s'articulent le long d'un corridor de 2,50 mètres de large, qui permet la circulation principale dans le bâtiment. De ce corridor, les différents compartiments de stockage se déroulent sous forme de peigne. Chaque compartiment se compose d'une surface maximale de 400 m² afin d'éviter toute installation d'extinction à l'eau (de type Sprinkler). Les deux colonnes de circulation verticale (escaliers, ascenseurs et monte-charges) se trouvent le long de l'axe principal du bâtiment.

Les magasins de stockage (soit 22 116 m²) occupent 93 % des surfaces. Au terme des déménagements des collections existantes en 2028, le SIC sera rempli à 70 %. Cinq types de climat de stockage sont définis avec des conditions différentes de température et d'humidité relative :

⁷ Soit, en cas de conflit armé, de catastrophes ou de situation d'urgence, d'une durabilité de 100 ans et d'une catastrophe majeure pouvant se produire statistiquement tous les 300 ans.

- > Climat A modéré (21 084 m², soit 95 % des surfaces de stockage) pour les imprimés, manuscrits, photographies papier, peintures sur tableau, matériel osseux, objets inorganiques (collections géologiques, pierres, céramiques, etc.), objets organiques non-sensibles (meubles, textiles, etc.);
- > Climat B sec (87 m²) pour les objets métalliques sensibles à la corrosion ;
- > Climat C frais et sec (183 m²) pour les objets organiques sensibles aux infestations d'insectes (herbiers, collections entomologiques, champignons lyophilisés);
- > Climat D frais humide (382 m²) pour les objets organiques sensibles aux infestations d'insectes (animaux naturalisés, certains objets en bois, etc.);
- > Climat F froid et sec (380 m²) pour les négatifs (photographies et films), photographies papier en couleurs, etc.

Le climat général A est distribué sur tous les étages. Les climats plus exigeants B, C, D et F (stabilité de température et d'humidité spécifique) sont regroupés au dernier étage, juste en dessous des locaux techniques situés sur le toit.

3.2 Zones fonctionnelles du SIC

Plusieurs centres de stockage ont vu le jour ces dernières années en Suisse et dans les pays avoisinants (Allemagne, Autriche, France, etc.). En prenant diverses références, le SIC permettra une gestion mutualisée, professionnelle, efficiente et économe, ainsi qu'une sauvegarde durable de l'ensemble du patrimoine cantonal. Chaque institution gèrera ses propres collections. En mutualisant les infrastructures et équipements, le SIC permettra des économies d'échelle, de concentrer des tâches et favorisera l'échange d'expériences et de compétences spécifiques, notamment l'accueil de nouvelles acquisitions ou dons, la sauvegarde, la numérisation, la décontamination, la préparation aux restaurations ou encore la valorisation des collections. Le bâtiment comprendra plusieurs zones répondant à diverses fonctions :

- > Dans une très large part, magasins de stockage des collections répartis par type de support et/ou conditions climatiques de stockage, de gestion et de sécurité : documents papier ou parchemin, photographies imprimées ; plans, cartes, affiches, gravures, tissus, etc. stockés à plat ou en rouleau ; objets divers stockés sur palette, en caisses ou en cartons (par exemple biens culturels archéologiques, lapidaires, animaux naturalisés, minéraux, herbiers) ; moyens audiovisuels (par exemple films et négatifs) ; stockage à l'extérieur du bâtiment pour des containers, roulottes de chantier, objets en transit, etc. ;
- > Locaux d'arrivage et d'expédition communs ;
- > Locaux de mise en quarantaine et de décontamination de fonds infectés ;
- > Bureaux équipés pour divers travaux ou prestations : inventaire, documentation, tri, classement, travaux scientifiques sur des fonds ou collections ;
- > Locaux de photographie, de reprographie et de numérisation. Mutualisé, l'équipement de numérisation est estimé à 400 000 francs ;
- > Ateliers pour les travaux d'entretien courant des collections (réparation, reconditionnement, etc.) et pour la préparation d'expositions ;
- > Economat pour matériel de conditionnement, appareils, machines, matériel d'exploitation et d'exposition ;
- > Locaux à usages communs : salle de réunion, locaux informatiques et techniques, cafétéria, vestiaires, sanitaires.





3.3 Abri PBC et plan de sauvetage patrimonial

L'évolution de la situation politique, les événements naturels et les catastrophes récentes (guerres et destructions en Ukraine, en Syrie et au Mali, incendies du Musée national au Brésil et de la cathédrale Notre-Dame de Paris, etc.) ont mis en évidence l'importance de la PBC. Les abris PBC⁸ ne sont pas seulement occupés en cas d'urgence, mais utilisés en permanence par les archives, les bibliothèques et les musées pour y entreposer leurs biens les plus précieux.

L'abri PBC du SIC hébergera non seulement des collections d'importance nationale, mais prévoit aussi un espace réservé au stockage d'autres biens culturels précieux d'importance nationale se trouvant dans divers lieux et qui se verraient en danger en raison de crise (stockage au siège central des institutions culturelles, trésors de la Cathédrale de Fribourg, objets se trouvant dans les églises, en possession des communes, etc.).

C'est pourquoi le projet nécessite un concept intégré de sauvetage patrimonial permettant de conserver les collections cantonales en cas de sinistre ou de catastrophe. Ce concept précisera l'organisation des processus de secours par une cellule de crise, les plans de sauvetage des institutions concernées par le SIC ainsi que les infrastructures matérielles et logistiques de sauvetage. Il est requis pour obtenir les subventions PBC de la Confédération et son établissement est évalué à 400 000 francs.

3.4 Fondations et structure porteuse

Le bâtiment repose sur un radier général de 85 cm d'épaisseur pour garantir l'assise et la stabilité du bâtiment et satisfaire les normes de résistance et de durabilité de l'abri PBC. Le radier est posé sur une couche de gravier drainée par un réseau de canalisations, pour garantir l'écoulement entre le terrain et les fondations, et éviter tout risque en cas de remontée de la nappe phréatique, voire d'inondation.

La structure porteuse du bâtiment se compose d'éléments préfabriqués et précontraints, de piliers en béton et d'un système de poutres en béton de 40/40 cm sur lesquelles viennent s'appuyer des dalles alvéolées. Ces dernières permettent une rapidité de montage et un temps de séchage court. Le système de construction permet de garantir des charges sur dalles conformes aux standards et aux exigences élevées du stockage prévu⁹.

3.5 Enveloppe, concept énergétique et extensions potentielles du bâtiment

Le bâtiment correspond aux standards de Minergie P. L'enveloppe, avec une façade composée de béton cellulaire et d'isolation en laine minérale recouverte de 3 cm de crépis de haute performance, garantit une très bonne inertie thermique, indépendamment des conditions météorologiques (une panne totale électrique n'aura d'effets sur les climats de conservation qu'à partir du 4^e jour). Les toitures sont intégralement équipées de panneaux photovoltaïques.

Pour les grandes surfaces du climat A, la ventilation naturelle prévue engendre une consommation énergétique minimale. En revanche, les petites surfaces des climats spéciaux B, C, D, F nécessitent des installations techniques garantissant des températures et taux d'humidité relative spécifiques. Tous les climats intérieurs sont contrôlés à l'aide de sondes de températures et d'humidité accessibles via un monitoring permanent consultable à distance. En cas de panne généralisée, l'inertie du bâtiment permet de maintenir dans des conditions tolérées les climats durant 4 jours.

Enfin, le concept technique permet des extensions futures de 3800 m2 de stockage sur l'immeuble principal et de 2400 m2 de stockage sur le parking, soit au total 6200 m2, ce qui permettrait vers 2050 d'accroître encore de 25 années les surfaces de stockage si cela devenait nécessaire.

⁸ A ne pas confondre avec les abris de protection civile destinés aux personnes (PC).

⁹ Soit 2500 kg/m2 au rez-de-chaussée et sous-sol, 1500 kg/m2 aux 1-2-3e étages et 1000 kg/m2 au 4e étage



Potentiel d'extension (en rouge) d'un étage sur le bâtiment du SIC et de trois niveaux sur le futur parking.

4 Développement durable

4.1 Boussole21

Ce projet a été évalué avec la Boussole21, dont voici les conclusions du rapport.

- > Du point de vue économique, le programme SIC répond au mandat d'études du Grand Conseil visant à la mutualisation de la gestion de la sauvegarde du patrimoine placée sous la responsabilité de chaque institution. Ce projet permettra, conformément à la stratégie immobilière de l'Etat, de mettre un terme aux locations pour les besoins de stockage et devrait donc générer une importante économie financière pour l'Etat. De plus, le projet est érigé sur un terrain de l'Etat et les réserves de volume suffisent à satisfaire les besoins pour les 40 ans à venir pour la BCU et 25 ans pour les autres institutions, sans compter que le projet prévoit encore une extension sur site de 6200 m². Il permet également des économies d'échelle pour les frais d'entretien et d'exploitation. De plus, la gestion mutualisée des infrastructures et de l'exploitation permet de réaliser un concept de haute qualité au niveau des différents aspects de la sauvegarde du patrimoine pour les douze institutions participantes.
- Malgré l'orientation majoritaire des locaux en surfaces de stockage et ses conséquences constructives, le dossier initial a été évalué afin d'intégrer et répondre aux besoins des collaborateurs. Ainsi, les espaces de travail bénéficient d'un large apport de lumière naturelle. Les zones de rencontres ont été implantées en toiture afin de fournir des espaces qualitatifs et ouverts sur l'extérieur, qui tranchent avec le reste du complexe qui est très sobre.
- D'un point de vue environnemental, ce projet est exemplaire du point de vue énergétique grâce au respect de la norme Minergie-P sans certification et de la production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et en façade. La production couvrira les besoins du bâtiment et le surplus sera réinjecté dans le réseau électrique, principalement pour alimenter le bâtiment attenant du SITel. En matière écologique, le projet prévoit partiellement l'utilisation de béton recyclé et le choix des matériaux se fera sur la base des recommandations de l'association de maître d'ouvrage Eco Bau, qui répertorie les produits de construction les plus écologiques ainsi que des potentielles applications des critères du Standard construction durable suisse (SNBS).

> De plus, le projet répond aux normes constructives et conceptuelles pour les bâtiments destinés à accueillir des biens culturels, des archives et des imprimés. Les obligations réglementaires liées à la PBC sont assurées partiellement par l'intégration d'un abri de protection spécifique sur un étage en sous-sol.

Quelques aspects seront développés lors de la réalisation du projet : renforcer la biodiversité des espaces extérieurs, choisir des espèces indigènes ou adaptées aux évolutions climatiques, motiver l'utilisation de transports publics (arrêt de bus à proximité) et utiliser des véhicules conformes aux directives du CE relatives à leur impact écologique.

4.2 Standard SNBS

L'Etat dispose d'un parc immobilier d'environ 670 objets, dont 260 bâtiments principaux servant aux besoins fonctionnels propres de l'Etat. Les ambitions de l'Etat dans le développement durable et sa contribution à la réduction des émissions de CO2, notamment à l'aide de sa stratégie immobilière 2022-2035, nécessitent l'assainissement de nombreux bâtiments et des approches durables pour les rénovations et les nouveaux projets. Le deuxième axe de sa stratégie immobilière vise le développement de projets de construction et de rénovation selon le SNBS et l'application des standards exigeants en termes de performance énergétique. La directive est déjà largement appliquée dans le développement des ouvrages de l'Etat mais, dans le cadre du SIC, elle n'est pas applicable car la typologie des locaux et les répartitions entre ces derniers ne permettent pas d'atteindre les exigences. De plus, certaines spécificités climatiques visant la pérennité des collections entreraient en contradiction avec le standard. Cela dit, la démarche SNBS a été menée sur de nombreuses parties de l'ouvrage, comme l'enveloppe externe, la zone de circulation interne, les aspects sociaux et la qualité d'appropriation des locaux par les utilisateurs, ainsi que les aménagements extérieurs.

5 Coûts du projet

5.1 Coûts de construction SIC

Le coût de construction du projet est évalué à 62 800 000 francs sur la base de l'offre en entreprise totale représentant 70 % du montant global de construction et avant déduction des subventions et des études. Il se compose ainsi :

> Le contrat de construction intégral de la société Bat-Mann Constructeur intégral SA comprend la conception, la mise à l'enquête et la réalisation du bâtiment. Depuis le concours d'entreprise totale de 2020, les prestations ont été adaptées aux évolutions (ajout du programme de numérisation, du programme de sauvetage et du complément du concept énergétique et photovoltaïque) et se montent à 42 950 000 francs, dont les catégories de coûts sont :

>	Terrassement et travaux spéciaux	2 300 000	francs
>	Béton armé, maçonnerie et Gros oeuvre	20 450 000	francs
>	Technique du bâtiment et gestion des climats	9 500 000	francs
>	Prestations de revêtements intérieurs	4 700 000	francs
>	Taxes, frais de gestion et honoraires	6 000 000	francs

- > Le coût du mobilier de stockage est estimé à 7 520 000 francs. Cette évaluation réaliste des coûts du mobilier pour le SIC prend notamment référence sur le récent projet comparable du Musée d'histoire naturelle et des Archives de la ville de Bâle. Elle inclut également la reprise de étagères installées lors du déménagement urgent de la BCU à Romont. Avec un horizon d'exécution en 2027, l'appel d'offres s'effectuera durant la construction du SIC pour permettre aux soumissionnaires de mieux planifier leur offre et la mise en œuvre. Le mobilier de bureaux et les équipements d'exploitation courants sont estimés à 1 200 000 francs.
- Les autres coûts, hors réserves, de 5 480 000 francs concernent des charges relatives au projet et les frais d'énergie pour la phase de séchage et la préparation préalable à la mise en service du SIC, ainsi que les frais des mandataires pour coordonner le projet du point de vue des utilisateurs.

- > Les frais annexes de 3 370 000 francs intègrent notamment les coûts des mandataires spécialisés en gestion du patrimoine, en thermique, en contrôle statique et en logistique (hors contrat d'entreprise totale) et ceux du bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO). Cette position inclue également les frais de coordination des institutions culturelles et patrimoniales ainsi que les frais d'énergie, les nettoyages finaux et les frais de stationnement provisoires (en lien avec la suppression temporaire des places actuelles du SITel durant le chantier).
- > Deux réserves sont prévues. La première de 2 800 000 francs, de la compétence de la CoPro, couvre les risques de chantier, dont 1 300 000 francs pour l'évolution du mobilier et équipements en relation avec l'économie générale et les matières premières. Elle se monte à 5 % des CFC de construction et d'aménagement, ce qui est prudent vu le coût plafonné de l'entreprise totale (qui représente 70 % des coûts totaux). La seconde réserve de 3 300 000 francs, de la compétence du Conseil d'Etat sur proposition du COPIL, couvre les divers et imprévus, par exemple l'adaptation à de nouveaux objets ou nouvelles collections. Elle s'élève à 6,5 % des CFC de construction et d'aménagement, ce qui est prudent vu l'évolution des dossiers et les consultations (institutions, concours d'entreprise totale, dossiers comparables). Elle est séparée de la première réserve car elle couvre des incertitudes résiduelles sur l'évolution du projet.

Il s'en suit la décomposition des coûts suivants :

Centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal de Givisiez	Montant TTC
Frais de concours et d'études préliminaires	160 000
Prestations de l'entreprise totale révisées et indexées (indice avril 2023)	42 950 000
Mobilier de stockage (indice avril 2023)	7 520 000
Mobilier de bureaux et matériel d'exploitation (indice avril 2023)	1 200 000
Concept intégré de sauvetage patrimonial	400 000
Centre de numérisation, budget pour appareillages	400 000
Intégration du bâtiment - animations de façade et paysager	700 000
Frais annexes	3 370 000
Sous-Total Sous-Total	56 700 000
Risques de chantier (environ 5 % des montants de construction et d'ameublement)	2 800 000
Coût de construction total	59 500 000
Divers et imprévus (environ 6 % du coût de construction total)	3 300 000
Total SIC	62 800 000

5.2 Coûts de préparation et d'acheminement des collections

Un véritable défi logistique qui accompagnera la construction du bâtiment incluant notamment la préparation importante des objets et un déménagement spécial, réalisé pour une partie par des experts :

- > **Archives de l'Etat :** Ces dernières années, en attendant le SIC, la plus grande partie des fonds d'archives a été transférée dans les dépôts annexes, en raison de leur confidentialité, ou de la moindre demande d'accès public.
- > **Bibliothèque cantonale et universitaire**: Une fois la BCU et le SIC construits, les déménagements définitifs des collections de la BCU sis à Romont, à Beauregard et Polytype à Fribourg, ce qui correspond à une surface de 10 490 m² qui pourront être libérés.
- Musée d'art et d'histoire de Fribourg: Actuellement, la collection est stockée dans le dépôt des Daillettes dans des conditions atmosphériques stables. Des grand meubles, les tableaux de grand format ainsi que la partie constituée principalement d'éléments dont la matérialité est inerte et qui ne nécessite pas un monitoring fréquent, sera déplacée au SIC pour faire de la place pour les éléments les plus sensibles qui resteront aux Daillettes. Un ensemble de matériel (socles, parois en bois, plexi, etc.) se trouvant aux Arsenaux 18 et surtout à l'Arsenal de Belfaux doit être relocalisé temporairement avant d'aller au SIC (double déménagement).

- > **Musée d'histoire naturelle** : les collections scientifiques se trouvaient dans le dépôt de l'Arsenal 18 (600 m²). Les objets organiques ont été déplacés temporairement dans une partie des salles de l'actuelle exposition permanente du MHNF, qui sont fermées au public pour être converties en dépôts, tandis que les objets moins sensibles ont rejoint le site de la Poya.
- > Service archéologique : Une partie importante de la collection archéologique cantonale, constituée d'éléments dont la matérialité inerte ne nécessite pas un monitoring fréquent (natures essentiellement minérales, éléments lithiques, céramiques et osseux), sera déplacée au SIC. Elle se trouve actuellement dans plusieurs dépôts au siège du SAEF ou ailleurs dans et hors canton. Un ensemble limité (165 m²) se trouvant aux Arsenaux 18 a été relocalisé temporairement à la Poya avant d'aller au SIC (double déménagement). Il en va de même pour 520 m² occupés dans l'ancien arsenal de Belfaux, qui devront être relocalisés temporairement suite à la réaffectation de ce lieu par l'Etat (double déménagement).
- > **Service des biens culturels** : L'ensemble de ce qui était stocké aux Arsenaux 18 a trouvé une place temporaire sur le site de la Poya avant d'être intégrée au SIC.
- > Château de Gruyères: En premier lieu, la collection doit être déménagée car les deux lieux actuels sont inadéquats. Un local provisoire dont la surface est suffisante pour stocker l'entier de la collection a été trouvé dans les bureaux administratifs du Groupe E à Broc.
- > VitroMusée Romont : La grande partie de ces collections (450 m2) sera transférée au SIC, ce qui réduira la surface de dépôt utilisée à Romont à 400 m2. La collection s'est agrandie ces dernières années, notamment dans les domaines des œuvres graphiques et du verre et s'agrandira encore jusqu'en 2028.

Le coût global de préparation aux déménagements se décompose en plusieurs familles de frais :

Total	4 250 000
Divers et imprévus à l'horizon 2028 (10 %)	340 000
Préparation, conditionnement et transbordement au SIC	3 190 000
Décontamination des collections avant emménagement	480 000
Réaffectation et adaptation permanente des locaux transitoires	240 000

6 Financement du SIC

Le coût de construction du bâtiment s'élève à 62 800 000 francs et les coûts de préparation et d'acheminement des collections à 4 250 000 francs.

Du coût de construction de 62 800 000 francs peuvent être déduits :

des subventions de 8 800 000 francs. Ce projet bénéficiera en principe de deux types de subventions fédérales. D'une part, le montant des subventions fédérales pour la BCU selon la LEHE se calcule sur la part universitaire de l'institution (qui est de 85 %) avec un taux fixé actuellement à 30 % des investissements subventionnables. A ce stade et avec une participation de 39 % pour la BCU (surfaces nettes affectées), on estime à 5 000 0000 de francs le montant des subventions. D'autre part, la Confédération prend en charge les frais supplémentaires reconnus pour la construction et la rénovation d'abris pour biens culturels destinés aux collections d'importance nationale inscrites en valeur A à l'Inventaire PBC, ainsi que pour l'aménagement de l'abri. La subvention est estimée à 3 800 000 francs en application des bases légales actuelles soit 1000 francs par m² aménagés. Ainsi, les subventions fédérales attendues se montent à un total de 8 800 000 francs, montant déduit de du crédit d'engagement conformément à l'art. 45 de la Constitution cantonale de présenter des dépenses nettes.

des frais de la phase d'études de 2 250 000 francs contractés à ce jour. Ces derniers correspondent pour 2 000 000 de francs aux phases SIA 31 à 41 (étude, avant-projet) adjugées par le Conseil d'Etat à l'entreprise totale en février 2022, pour 160 000 de francs de frais de concours et 90 000 francs d'expertises et de frais divers. Ces frais ont été imputées sur le crédit d'engagement du 7 septembre 2016 pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmitten, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) (décret 2016_14)

Afin de financer le projet, un crédit d'engagement de 56 000 000 francs est demandé, dont 51 750 000 francs en investissement et 4 250 000 francs en dépenses de fonctionnement.

Le crédit d'engagement s'articule comme suit :

	Montant TTC
Coûts de construction	62 800 000
Déduction des subventions LEHE (pour la partie BCU)	-5 000 0000
Déduction des subventions PBC (partie abri)	-3 800 000
Déductions des études* au 31 mars 2024	-2 250 000
Total de l'investissement	51 750 0000
Coûts pour la préparation et d'acheminement des collections (fonctionnement)	4 250 000
Total du crédit d'engagement	56 000 000

7 Coûts et recettes d'exploitation et analyse économique du projet

7.1 Frais d'exploitation du bâtiment

Les charges d'exploitation du bâtiment SIC sont estimées à 560 000 francs par année. Le SIC permettra de contenir les coûts d'exploitation futurs, en absorbant la croissance du besoin de stockage au cours des 25 prochaines années (40 ans pour la BCU). Les locaux progressivement libérés par la mise en service du SIC représenteront 11 830 m² dont 8240 m² actuellement en location externe pour un montant annuel de 1 152 000 francs. La réaffectation des locaux appartenant à l'Etat s'effectuera selon les besoins de ses différents services.

SIC Givisiez - Frais de fonctionnement	Montant TTC
Location de matériels de bureautique Provisions pour complément de matériel de stockage (sur 25 ans - dès 2038 = 49 000 /ans)	15 000
Chauffage, énergies, eau	275 000
Impôts et contributions	5 000
Prestation de services par des tiers	60 000
Assurances (ECAB)	25 000
Entretien du matériel d'exploitation et de l'immeuble	170 000
Total	550 000
+ 50 % technicien + 30 % gérant	100 000

Actuellement, l'exploitation des lieux de stockage est laborieuse, suboptimale et exercée par de nombreux collaborateurs sur divers sites disséminés. Grâce au SIC, l'exploitation actuelle sera optimisée et professionnalisée. En outre, des tâches communes comme la numérisation ou l'achat de matériel et d'équipement pourront être fusionnées entre les institutions, ce qui permettra des économies d'échelle. Le SIC deviendra un centre de prestations et de compétences doté d'une mission interinstitutionnelle importante. Sous l'égide du Groupe patrimoine qui unit les services et institutions patrimoniales de l'Etat, le SIC assurera la coordination et la mise en réseau des différentes institutions participantes dans le stockage et la gestion du patrimoine. Comme aujourd'hui, chaque institution gèrera ses propres collections, et les missions transversales disposeront d'une gouvernance adéquate et d'une organisation performante et précise. A sa mise en activité, un poste de gestionnaire pour la coordination logistique et un poste de technicien-concierge du bâtiment seront nécessaires pour le fonctionnement du SIC :

- > Un poste de gestionnaire à 30 % pour l'organisation générale du centre de stockage et son suivi ainsi que pour la coordination entre les institutions, notamment au niveau des locaux mutualisés et de la gestion des espaces de réserve ;
- > Un poste de technicien-ne du bâtiment et de concierge à 50 % nécessaire pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure complexe du centre de stockage, notamment pour un dispositif qui doit garantir une intervention rapide en cas d'alarmes (dérive des différents climats de conservation, effraction, incendie, inondation, problème technique) et pour la supervision notamment des travaux d'entretien et de nettoyage.

Ces charges ne font pas l'objet du présent crédit d'engagement.

7.2 Recettes de fonctionnement du bâtiment

Le SIC permettra de générer diverses recettes :

- > Les quatre institutions non-étatiques s'engageront à payer une location dont les conditions ont été convenues, pour des recettes locatives totales de 42 650 francs par an, soit 8 % des coûts de fonctionnement ;
- > A son entrée en service, le SIC sera occupé à 75 %, le solde étant une réserve pour 25 ans qui peut faire l'objet de locations par d'autres partenaires, dont certains ont déjà montré leur intérêt. Ce potentiel de recettes de location des surfaces disponibles est estimé prudemment de 110 000 francs à 27 500 francs par année, de 2028 à 2048, vu que l'espace disponible va diminuer avec l'accroissement des collections ;
- > Enfin, les toitures du SIC, totalement couvertes de panneaux solaires, généreront jusqu'à 630 000 kWh/an d'électricité pour les besoins de l'Etat (SIC et SITel). Cette production permettra des économies de l'ordre de 75 000 francs annuels.

7.3 Analyse économique du projet

Une analyse du cycle de vie économique a été menée. Les collections étatiques stockées au SIC en 2028 représentent une surface totale de 14 652 m². Avec leur accroissement prévu de 38 % au cours des 25 prochaines années, cette surface atteindra 20 163 m² en 2053. Le SIC a été conçu pour répondre à cette augmentation du besoin (40 ans pour la BCU, 25 ans pour les autres institutions).

Avec l'augmentation des besoins en surface de stockage et selon l'analyse économique menée avec les hypothèses retenues¹⁰, les charges annuelles (exploitation et amortissement économique) de la solution actuelle de surfaces louées dépasseraient celles du projet SIC dès l'année 2042 (seuil d'équilibre des charges), soit dès la 14^e année après la mise en service. Concernant le montant cumulé des charges immobilières depuis la mise en service, l'équilibre serait atteint au bout de 30 ans, soit 10 ans avant la projection de capacité du SIC. Sur le long terme, le SIC permettra donc de contenir l'évolution des coûts pour l'Etat.

¹⁰ Coûts annuels (provision) de 2,5 % des coûts de construction au titre du fond de renouvellement pour maintien de la substance et de la valeur du bien. Ce montant correspond à une durée de vie moyenne conservatrice de 40 ans. Un taux de financement de 2,5 % des montants investis a également été retenu.

8 Calendrier

Sous réserve de l'issue de la votation populaire qui devrait avoir lieu le 9 février 2025, le lancement du chantier est prévu au printemps 2025. Selon la planification définie, l'exécution des travaux de construction du bâtiment dureront 27 mois, suivis de 9 mois pour la mise en place des équipements. Après ces trois ans de travaux, le déménagement des collections aura lieu en 2028, sur une durée de 12 mois environ.

9 Référendum financier

Le crédit d'engagement se monte à 56 000 000 francs, subventions fédérales et frais d'études déduits et se décompose en frais d'investissement et frais de fonctionnement directement liés à sa construction. Le montant dépasse la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2003 (1 % du total des dépenses des comptes de l'Etat 2023, soit 44 683 182 francs). Le crédit d'engagement devra par conséquent être soumis au référendum financier obligatoire.

10 Conclusion

Le SIC de Givisiez permettra d'accueillir les collections patrimoniales et universitaires actuellement disséminées sur de nombreux sites dans le canton et hors-canton, où elles sont abritées dans des conditions souvent inadéquates qui menacent leur sauvegarde et leur sécurité. Il assurera une gestion mutualisée, performante et professionnelle du patrimoine fribourgeois, qui est précieux et reconnu d'importance nationale. Le bâtiment est dimensionné pour regrouper ces collections dans des espaces sûrs, adéquats et pérennes, avec une réserve à long terme de 25 %. Il comprend un abri PBC cantonal pour sauvegarder les objets les plus précieux en cas de crise, de catastrophe ou de conflit armé, ainsi qu'un parking pour le SITel.

Le SIC permettra une gestion rationnelle des infrastructures et des équipements nécessaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les charges d'exploitation du SIC sont raisonnables comparativement aux nombreuses et complexes locations actuelles. Construit pour répondre aux besoins pour une durée de 40 ans pour la BCU et 25 ans pour les autres institutions, les charges cumulées deviendraient inférieures à la solution actuelle dès la 30^e année, donc avant la fin de la durée d'utilisation prévue. Autrement dit, en conformité avec la politique d'investissement de l'Etat, cette construction se justifie pleinement car permettant de maîtriser la hausse des charges pour l'Etat sur le long terme tout en maîtrisant l'exploitation d'un objet stratégique et optimal pour le fonctionnement de l'Etat et tout en améliorant la qualité de préservation des collections.

La capacité finale de stockage du SIC, avec 8 millions d'objets d'une valeur estimée à 660 millions de francs, représente un investissement de 6 fr.50 par objet pour une sauvegarde à très long terme (ici calcul pour 100 ans).

La politique de mise en protection des biens culturels incombe à la Confédération qui s'appuie principalement sur les cantons et en second lieu sur les communes pour la déployer. Avec la construction du SIC et de l'abri de protection, le canton de Fribourg assume sa responsabilité et remplit pleinement sa mission. Il apporte ainsi une réponse adaptée en termes de capacité d'accueil et de délai de mise en œuvre aux exigences fédérales en matière de protection des biens culturels.

Le décret portant sur la construction du SIC a une conséquence en matière de personnel (cf. chapitre 7.1). Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il est conforme au droit fédéral et européen.

En fonction des besoins attestés et de l'argumentation ici développée, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le projet de décret.

Annexe

—

Comparatif des coûts entre les projets Schmitten, Domdidier et Givisiez